



Saint-Zéphirin  
de Courval

# Le Bulletin Municipal

Volume No 120 SEPTEMBRE 2024

LA CORPORATION DES LOISIRS  
DE SAINT-ZÉPHIRIN VOUS PRÉSENTE



## MYTHES ET LÉGENDES

AU FESTIVAL TRAD  
SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024, 20 H

CENTRE COMMUNAUTAIRE  
950, RUE DES LOISIRS  
SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL  
450-564-2188

**Vente de boissons sur place**  
**au profit des loisirs de Saint-Zéphirin**

**BILLET 35\$ EN PRÉVENTE**  
**BILLET 40\$ À L'ENTRÉE**

Vous pouvez vous procurer  
des billets auprès:  
Chantal St-Cyr  
Robert (Bob) Dionne  
et au bureau municipal

LE COMITÉ DES LOISIRS EST LA RECHERCHE  
D'ACTEURS-BÉNÉVOLES POUR LE SENTIER  
HANTÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN LES SOIRÉES DU  
30 ET 31 OCTOBRE



POUR PLUS DE DÉTAILS, CONTACTER  
GRÉGORY LEMOYNE 819-469-5190

Le conseil vous informe  
Vie municipale & communautaire  
Questions & Réponses  
Célébrations & Décès  
RIGIDBNY  
Mot de la FADOQ

p. 2  
p. 3-7  
p. 3  
p. 4  
p. 6  
p. 8



**ÉLECTION**  
**6 octobre**



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK !  
VOTRE BULLETIN CONTIENT  
D'AVANTAGE DE PAGES !

@Municipalité  
Saint-Zéphirin



### CORRESPONDANCE DU MOIS

Du ministère des Transports: Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Nicolet-Yamaska, nous avons reçu la confirmation d'une aide financière de 14 050 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

### ADOPTION RÈGLEMENT #07-2024 RELATIF À L'OCCUPATION, LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Ce règlement par les normes et les mesures la Municipalité peut contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire et forcer les propriétaires de bâtiment à entretenir leur propriété.

### ADOPTION RÈGLEMENT #08-2024 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE

Ce règlement permet à la municipalité en vertu des articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, ch.C-27.1) d'avoir un droit de préemption qui peut être imposé et exercé afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales.

### SECOND ROJET DE RÈGLEMENT #06-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #06-2015 POUR ENCADRER L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement selon les pouvoirs qui lui sont attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un avis de motion a été dûment donné avec présentation d'un PREMIER projet de règlement lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 juillet 2024 par la conseillère Mme Sylvie Jutras. Un SECOND projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Le conseil a adopté le SECOND projet de Règlement portant le numéro 06-2024 modifiant le Règlement #06-2015 pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité.

### MODIFICATION PL 42 POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

Le conseil adopte la mise à jour de sa Politique de prévention et de prise en charges des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail.

### OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CHEMINS D'HIVER SAISON 2024-2025

Le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2024-2025 au plus bas soumissionnaire conforme est attribué à Jacques Dujardin au montant de 96 680.90 \$ incluant les taxes.

### OCTROI DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS SAISON 2024-2025

La municipalité retient les services pour le déneigement du stationnement du centre communautaire ainsi que la rue Des loisirs au plus bas soumissionnaire conforme soit à Électri-Marc inc. au montant de 4 943.93 \$ incluant les taxes.

Aussi, les services des Entreprises Yvan Laforce inc. pour l'option 2 soit le déneigement des stationnements de la mairie, garage municipal, des locaux communautaires, la caserne, des bornes incendie et le chemin menant à la station de pompage ont été retenus au montant de 13 854.48 \$ incluant les taxes.

### ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS

La liste des comptes et des salaires à payer pour le mois d'août 2024 s'élève à un montant de 96 695.10 \$.



**SÉANCE DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL**

Lundi **7 octobre** 2024 - 20 h



## QUESTIONS ET RÉPONSES

Voici les réponses aux questions posées lors des deux périodes de question de la séance du 9 septembre 2024. Veuillez prendre note que tous les commentaires et les préambules avant la question n'ont pas été notés, seules les questions sont notées. L'enregistrement audio est accessible sur la plateforme web de la municipalité au [www.saint-zephirin.ca](http://www.saint-zephirin.ca).

**Q.** : Pour l'Écocentre, pourquoi ont restreint à trois jours semaine : le jeudi, le vendredi, le samedi?

**R.** : Au début on voulait que tous les petits Écocentres soient tous ouverts en même temps dans Nicolet-Yamaska-Bécancour. C'était le but d'être ouvert en même que Sainte-Eulalie et de Manseau.

**Q.** : Il ne serait pas possible que se soit ouvert du lundi au samedi pour aller porter nos déchets de jardin car ça pue.

**R.** : C'est déjà les samedis de 9 h à 15 h.

**Q.** : Une question sur le conseil du mois passé : Pourquoi avoir enlevé les rapports des différents comités?

**R.** : Suite à la rencontre avec le MAMH il nous a été fortement recommandé d'enlever ça car c'était une chose à chicane. Nous l'avons au caucus ce rapport là.

### 2<sup>e</sup> période de questions :

**Q.** : Par rapport au règlement, j'ai pas l'autre avec moi, je l'ai oublié. Est-ce que la distance de 1 500 mètres ça pas été changé ?

**R.** : Non.

**Q.** : Pourquoi ?

**R.** : Parce qu'on jugeait que le règlement comme ça est pertinent. On a décidé d'aller de l'avant comme ça.

**Q.** : Les gens qui se sont manifestés un peu lors de la rencontre du 19 août à la rencontre tous semblaient être mettre ça uniforme à tout le monde à 1 500, ça vous interpelle pas ?

**R.** : Non parce qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas venus au micro pour dire «Chu pas d'accord» et qui étaient d'accord avec le 1 200. Quand t'es d'accord, tu vas aller dire quoi au micro. Mais on va respecter le choix des gens. S'il est refusé, il est refusé.

**Q.** : Il y a de l'ambiguïté avec ça. Les gens s'ils le refusent. Là on est avec le RCI qui est moins sévère ?

**R.** : On verra. Je ne suis pas capable de parler pour tout le monde.

**Q.** : Est-ce que pour le décompte du garage, est-ce possible de faire quelque chose dans le bulletin municipal car les gens de la municipalité pensent que c'est tout eux-autres qui paient ça ? Peut-être faire un rappel ?

**R.** : Oui, on pourra faire un rappel du montant de la subvention. Ça va être marqué dans le Rapport du maire, c'est à la fin de l'année. Il faut que les gens lisent les documents qu'on leurs transmet. Au lieu de dire que l'on transmet pas l'information, tu peux les informer de lire les documents qu'on leurs transmet. Dans le Rapport du maire les contrats sont marqués, les subventions sont marquées, tout est marqué dessus.

**Q.** : Sur la feuille que nous avons reçu (Étapes : Règlement n° 06-2024 (L'implantation d'éoliennes)), l'étape 7, il d'écrit « 8 jours pour déposer une demande de participation référendaire ».

**R.** : La date, on l'a pas encore. C'est pas le 8<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, c'est suivant la date. Sur la lettre il est dit que tant que l'Avis public n'a pas été fait pour dire qu'on vient d'adopter le second projet de règlement, vous faites rien. Aussitôt que l'avis public va être déposé, si vous vous opposez au règlement, vous avez 8 jours pour déposer une demande de participation référendaire.

**Q.** : Les avis publics sont publiés ici, sur le site Internet de la municipalité. Est-ce que vous allez aussi la mettre sur facebook, juste pour dire qu'il y a un avis public ?

**R.** : Ça pourrait être fait mais je privilégie le bulletin municipal. Oui on peut le faire mais par règlement il y a 2 endroits où je dois absolument publier.

**Q.** : Est-ce que l'avis peut être envoyé par la poste ?      **R.** : Non, on n'envoie pas ça par la poste.



[Consultez la marche à suivre](#)

### AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où siègeront les commissions de révision

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Municipalité              | Date du scrutin |
| SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL | 2024 10 06      |
|                           | Année Mois Jour |

La ou les commissions de révision siègeront aux endroits, jours et heures suivants:

| Jour (date) | Heures         | Adresse                  | Numéros des sections de vote rattachées à cette commission |
|-------------|----------------|--------------------------|--|
| 2024-09-23  | De 19 h à 22 h | 1232, Rang Saint-Pierre, | De 73 à 74   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |
|             | De à           |                          | De à   |

**SIGNATURE**

Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

2024-09-09

Année Mois Jour

SMR-15.1 (21-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 112, 113 et 122



### Horaire des célébrations

(Centre communautaire, 950, rue des Loisirs)  
Dimanche 15 septembre ADACE 9 h 30  
Dimanche 6 octobre ADACE 9 h 30

Dimanche 22 septembre Messe Baie-du-Febvre 9 h 30  
Dimanche 29 septembre Messe La Visitation 9 h 30  
Dimanche 6 octobre Messe St-Elphège 9 h 30  
Dimanche 13 octobre Messe Ste-Monique 10 h 45

*Sincères condoléances*  
nos pensées accompagnent

La famille de  
**Monsieur**  
**Raynald Parent**



## Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

Date du scrutin 2024-10-06

Par cet avis public, HÉLÈNE CHASSÉ présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 SEPTEMBRE 2024. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le **13 AOÛT 2024** :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous deviez, le **13 AOÛT 2024**, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 1232, Rang Saint-Pierre, Saint-Zéphirin-de-Courval, J0G 1V0

Jours et heures :

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024 - 19 H à 22 H**

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.



Suite





6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente ou président d'élection**

Adresse 1232, Rang Saint-Pierre, Saint-Zéphirin-de-Courval Québec J0G 1V0

Téléphone 450 564-2188

**Adjointe ou adjoint**

Adresse 1232, Rang Saint-Pierre, Saint-Zéphirin-de-Courval Québec J0G 1V0

Téléphone 450 564-2188

**Signature**

Donné à Saint-Zéphirin-de-Courval le lundi 9 septembre 2024.

*Helène Cleary*

Présidente ou président d'élection

SM-15 (23-04)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

Suite



**Rejoignez la Ligue de Palet!**

(schuffleboard) **GRATUIT**

La Ligue de Palet débutera sous peu !

Ces rencontres permettent de sociabiliser et de vous mettre en forme !

Vous êtes intéressé à vous joindre à nous comme **joueur régulier** ou encore comme **joueur substitut**, téléphoner au

450 564-2188

Tous les mardis de 13 h 30 à 15 h 30 au centre communautaire 950, rue des Loisirs



Du mardi 7 octobre 2024 jusqu'à la fin mars 2025

**Note:** Le pickleball se poursuivra à l'intérieur lorsqu'il fera froid  
lundi: 9 h - 11 h  
Vendredi: 9 h - 11 h

**Rencontre en relation d'aide**

Je vous offre des rencontres pour cheminer vers un plus grand bien-être, plus de liberté et d'harmonie dans votre vie et dans vos relations avec les autres. Explorer certaines situations difficile à vivre, les peurs, les émotions ainsi que les croyances pour ainsi vivre aligné avec vos désirs et vos besoins et créer une transformation durable dans votre vie.

- Gestion des émotions et du stress
- Communication et confiance en soi
- Relation à soi et aux autres

Différentes techniques et outils sont proposés lors des rencontres.

France Coupal 819-818-4770  
france.coupal@me.com

- Diplôme en Relation d'aide METC® de l'École Écoute Ton Corps
- Diplôme en Harmonisation Énergétique de l'école Anschma®

\*\*\* Des soins énergétiques sont aussi offert en rencontre individuelle \*\*\*



**Encombrants dernière fois en 2024**  
**26 septembre**





## Saint-Zéphirin-de-Courval

Élection partielle municipale  
du 6 octobre 2024

### VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC ?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 13 août 2024 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 13 août 2024. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste référendaire.

#### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

Le formulaire à remplir varie selon la personne qui fait la demande\* :

- La ou le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise doit remplir le formulaire SMR-9.2 ci-joint ;
- Les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner une seule personne, parmi eux, qui sera inscrite sur la liste. Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire SMR-9.1, ci-joint.

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

\* Pour que la demande soit valide pour l'élection partielle de 2024, la municipalité doit la recevoir **au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision**. La présidente ou le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.

#### COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

**HÉLÈNE CHASSÉ**  
1232, RANG SAINT-PIERRE, SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL J0G 1V0

450 | 564 | 2188

SM-8-VF (20-12)  
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 55.2





L'incroyable été humide 2024 est maintenant derrière nous. Déjà, le 7 septembre, nous avons commencé nos activités par un succulent méchoui. Nous étions 84 personnes sous les chapiteaux gracieusement offerts par la municipalité à nous régaler de cet excellent repas préparé pour nous par notre ami Yannick, notre « bien traiteur ».

D'abord, offrons nos meilleurs vœux d'anniversaire. À nos natifs et natives du mois d'août, car bien qu'en retard, nos vœux n'en sont pas moins sincères :

|                   |                 |                     |
|-------------------|-----------------|---------------------|
| Lise Desruisseaux | Réjean Généreux | Daniel Lemire       |
| Sylvain Côté      | Lise Dionne     | Gisèle Desrosiers   |
| Daniel Gosselin   | Richard Lemaire | Françoise Trépanier |
| Armand St-Cyr     |                 |                     |

Puis à ceux et celles du mois de septembre :

|                  |                   |              |
|------------------|-------------------|--------------|
| Johanne Montminy | Claude Descoteaux | André Dionne |
| Yvon Coderre     | Mathieu Lemire    | Lise Tessier |
| Mireille Lemaire | Nicole Benoit     |              |
|                  |                   |              |

Bonne fête, les ami(e)s ! Nous vous souhaitons tout le bonheur du monde ! Nous sommes heureux de tous vous compter parmi les membres de notre club.

Maintenant, nous désirons vous faire part de notre calendrier d'activités pour l'année :

| ACTIVITÉ  | LIEU   | DATE                                 |
|---|--|--------------------------------------|
| Un méchoui extérieur                                      | L'ancien terrain de baseball   | 7 septembre                          |
| Pickleball et palet + pétanque les mercredis de l'été     | Salle communautaire  | 2 fois par semaine                   |
| Un dîner spaghetti et Train mexicain en après-midi        | Salle communautaire<br>* Activité de financement   | 13 octobre                           |
| Un voyage en autobus                                      | Casino de Montréal<br>* Autobus offert gratuitement  | 9 novembre                           |
| Le spectacle d'Alain Choquette avec 5 à 7 et léger souper | Théâtre Belcourt de Baie-du-Febvre<br>* Prix du billet de spectacle à la charge des participants, le léger souper est gratuit. | 13 décembre                          |
| Un brunch   | À L'Archange, St-Zéphirin  | 16 février                           |
| Un dîner de cabane à sucre                                | Ambiance idéal, Nicolet  | 21 mars                              |
| Un bingo intergénérationnel                               | Salle communautaire  | Le mercredi de la semaine de relâche |
| Assemblée Générale Annuelle                               | Salle communautaire  | 26 avril                             |

Nous tentons, cette année, de varier quelque peu le genre d'activités. Nous espérons que vous apprécierez ces nouveautés. Si vous désirez connaître l'horaire du palet et du pickleball, contactez France, notre secrétaire, au 450 564-1028. Pour les autres activités, nous vous contacterons. En attendant, prenez soins de vous et de vos proches. Que Dieu vous garde ! À la prochaine !

